

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE			
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS	36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA SITUATION A FRIBOURG.

(Suite)

Dans la législature de 1856-1861, dit le Pays, « le Grand Conseil était plus conservateur que le gouvernement; aussi les vacances qui se produisirent successivement dans le sein du conseil d'Etat furent-elles toujours comblées par des nominations de plus en plus conservatrices. Les élections au Grand Conseil renforcèrent aussi successivement la majorité conservatrice catholique, et l'élément conservateur libéral perdit chaque fois du terrain. Les choses marchèrent ainsi pacifiquement et sans trop de désaccord. Ce qu'il y a de remarquable c'est que, alors même qu'un grand nombre de conservateurs libéraux étaient à la tête des Comités électoraux, cette marche du parti conservateur s'accroissait, parce que, dans les assemblées préparatoires, les conservateurs purs dominaient, ce qui démontre de quel côté était le sentiment populaire. »

Ce tableau est d'une exactitude frappante, et nous pourrions y ajouter bien des traits. Le peuple fut, on peut le dire, gouverné de 1856 à 1866 presque exclusivement par les libéraux. Comme nous le rappelons hier, le parti libéral eut pour ainsi dire le monopole des emplois publics. Le parti conservateur catholique subissait cette situation pour le bien de la paix, mais en faisant tous ses efforts pour obtenir une amélioration. On n'a pas oublié que le vote sur les Chartreux fut suivi d'une hécatombe de ceux qui avaient fait partie des 35. Dans plusieurs districts, il y eut en 1861 deux listes conservatrices en présence, l'une avec une nuance libérale, l'autre plus catholique d'où bien des 35 furent éliminés. Le Chroniqueur de M. Héloïde Remy de Bertigny appuya de préférence ces dernières listes.

Les deux principaux motifs du mécontentement des conservateurs catholiques restèrent les nominations de syndics et d'instituteurs. A nos débuts dans la presse par la publication de l'Ami du Peuple, nous eûmes à nous défendre contre un grand nombre de nos amis qui auraient voulu nous voir demander la nomination des syndics par les électeurs de la commune. On ne méconnaissait pas les inconvénients de ces élections, mais on les trouvait moindres que les choix faits par le conseil d'Etat sur le préavis de certains préfets.

Nous cédâmes à ce courant, en ce qui concernait le choix des instituteurs, qui laissait encore plus à désirer que le choix des syndics. De 1864 à 1870, nous revînmes maintes fois sur cette question, dans l'Ami du Peuple, en réclamant la nomination des instituteurs par les communes. Le Grand Conseil discutait la question à fond en préparant la loi du 9 mai 1870, et une transaction fut adoptée entre les deux modes de nomination. Le conseil d'Etat continua à choisir les instituteurs, mais il dut demander le préavis du conseil communal.

Les articles du Pays font complètement abstraction des questions de l'enseignement, qui ont été pourtant et qui sont encore le principal théâtre des dissentiments entre conservateurs et libéraux. En 1856 M. Charles, de Riaz, prit le département de l'instruction publique, et il le conserva jusqu'à la fin de 1871. Bien que M. Charles eût beaucoup appris à l'école des événements de 1848, et se fût franchement rallié aux conservateurs, il lui était resté des préventions et des faiblesses qui l'inclinèrent vers une direction libérale dans l'enseignement. L'école normale d'Hauterive avait des professeurs radicaux et formait des instituteurs qui n'étaient en général pas conservateurs. Au collège on n'avait guère appelé que des professeurs libéraux, quelques uns même

radicaux. L'enseignement du droit était donné sous les mêmes influences. Faut-il s'étonner, après cela, si le peuple étant resté en grande majorité conservateur catholique, la classe instruite est devenue en bonne partie libérale et même incline sensiblement vers le radicalisme ?

De tout le canton des voix s'élevaient pour demander des réformes dans la direction de l'enseignement. M. de Week Reynold, conseiller d'Etat, et M. Chaney servirent d'interprètes à ces réclamations. On demanda d'abord la réforme de l'école normale, dont la fâcheuse influence était plus facile à constater et provoquait le plus de protestations, parce que les instituteurs qui en sortaient étaient en contact plus intime et plus immédiat avec la population. La loi de 1868 sur l'école d'Hauterive améliora l'enseignement normal sans donner satisfaction à tous les desiderata du parti conservateur catholique. Ce n'est qu'après trois réformes successives que l'école normale est devenue, depuis 1874, vraiment digne d'un canton catholique.

La réorganisation du Collège fut arrachée, après de longues luttes, à M. Charles qui consentit à présenter en 1870 un projet de loi sur la matière. M. Charles Buman fut rapporteur de la commission. Après un premier débat, dont personne ne fut satisfait, le projet ne fut pas repris; M. Charles rentra dans la vie privée, et le statu quo fut maintenu jusqu'à l'année 1879, où a été présentée et votée la loi sur la réélection périodique des professeurs. On sait les colères que cette loi a suscitées: elle a été la vraie cause de la fondation du Bien public.

Rien n'a été fait pour l'enseignement du droit, qui reste livré plus que jamais à des influences exclusivement libérales. La réforme la plus urgente, et plusieurs fois suggérée, serait de confier à un ecclésiastique une chaire qui serait consacrée au droit na-

turel, au droit ecclésiastique et aux relations de l'Eglise et de l'Etat. (A suivre)

CORRESPONDANCES

Procès de Stabio.

Stabio, 24 mars.

L'interrogatoire des témoins continue; voici un court résumé de leurs dépositions: Gobbi, Giuseppe, de Stabio. Le 22 octobre, vers midi, pendant qu'il se trouvait au stand avec les autres tireurs libéraux, il entendit quelques coups d'armes à feu et des cris d'alarme qui portaient de la place voisine appelée la Solza. Craignant qu'un malheur fût arrivé, il s'y porta immédiatement et vit le corps inanimé du nommé Pedroni, gisant tout près des bords Ginella; il demanda le nom de l'assassin, et des enfants lui répondirent: Louis Catenazzi! S'éloignant un peu du lieu du sinistre, il se rendit dans la Via Cesarea, où il rencontra le colonel Mola qui était seul. Le colonel descendait à la hâte sur la Solza où l'on apercevait des jeunes gens qui s'efforçaient d'enfoncer la porte de l'établissement Giabella dans le but évident de s'emparer du meurtrier, qui s'y était réfugié. Le colonel Mola, usant de son autorité, se jeta au milieu d'eux en criant: « Je ne permets absolument pas que l'on viole ainsi la sainteté du domicile! » En ce moment des décharges de verteris retentirent et le témoin déclare que, saisi de frayeur, il s'enfuit sans même regarder qui avait tiré ni si quelqu'un avait été atteint.

Pasta, Feliciano, de Mendrisio. Le 22 octobre il reçut deux dépêches télégraphiques dont l'une était signée par M. Respini, député au Grand Conseil, et l'autre par M. Von Menthén, conseiller national; il ne se souvient plus des expressions employées, mais le sens était le suivant: « Est-il vrai que de graves désordres ont éclaté à Stabio? » — Il répondit affirmativement, en ajoutant que l'on comptait déjà trois morts

térés. Dans la cour on voit la statue célèbre de Marforio, placée autrefois dans la rue voisine qui porte son nom, et qui donnait la réplique aux saillies sarcastiques de Pasquin. Comment ne pas mentionner la statue du gladiateur mourant si pleine d'une expression douce, résignée et énergique. Ce marbre parle et il était impossible de mieux rendre l'essentiment de la vie qui s'en va avec le sang. Le faune, en marbre rouge, qui mange des raisins, me dit peu de choses. C'est bien travaillé, bien expressif. Ce devait être un des principaux chefs-d'œuvre de la villa d'Adrien où il fut trouvé.

Voici la salle des philosophes et des littérateurs: On y voit les bustes de Virgile, de Socrate, de Diogène, de Cicéron, il y en a une centaine. Que d'études intéressantes pour le physiologiste! mais passons, les bustes des empereurs nous appellent dans la salle voisine. César commence cette longue série et l'on voit passer successivement les Tibère, les Caligula, les Néron, les Julien, les Héliogabale, etc. C'est un triste et instructif défilé. Que de figures vulgaires parmi ces maîtres du monde! Comme le vice, dans ce qu'il a de plus hideux, se reflète sur le visage de quelques-uns! Julien l'apostat avec son front bas, couvert de ses cheveux, sa barbe, son nez un peu effilé, mais court, porte sur sa physionomie l'empreinte d'une cruauté basse et raffinée. Je préfère Néron. Il y a vraiment dans ce musée capitulin de belles statues, des bas-reliefs d'une exécution et d'une finesse de travail qui ne laissent rien à désirer. Les Grecs étaient de fiers artistes!

(A suivre.)

88 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

Le 2 juillet

TRIDUO EN L'HONNEUR DE SAINTE GERMAINE COUSIN.

On parle beaucoup à Rome du futur Concile œcuménique que le Saint-Père a annoncé aux évêques: On suppose qu'il s'ouvrira dans deux ans, le jour même de l'Immaculée Conception. Cette annonce a rempli de joie et d'espérance tous les cœurs catholiques. J'entends dire, autour de moi, que depuis un siècle le philosophisme et la Révolution ont tellement jeté de doutes et d'erreurs dans les

esprits, que les solennelles affirmations de la vérité par un Concile sont devenues nécessaires; que d'un autre côté les modifications apportées, par suite de ces erreurs, dans la constitution des sociétés civiles rendent certains points du droit Canon inexplicables et que la discipline ecclésiastique, relâchée par suite des événements, a besoin d'être remise en vigueur parmi le peuple chrétien. J'avoue être peu compétent en ces sortes de matières; mais je comprends l'utilité d'un Concile et j'en espère beaucoup de bien pour l'Eglise et pour les sociétés civiles elles-mêmes, si elles consentent enfin à recevoir la lumière de la vérité.

3 juillet

LE CAPITOLE. — LES MUSÉES. — PRISON MAMERTINE.

Le Capitole était le centre et le cœur de la vie politique et militaire des Romains. De là émanaient les lois et là se rendaient les vainqueurs pour y recevoir la couronne et rendre grâce à Jupiter. Cette colline est la plus importante et la plus célèbre de la vieille Rome; mais aujourd'hui sa gloire est bien éclipée et s'il en conserve encore quelques rayons ils sont pâles et paisibles. Les dessins des constructions qui ornent le capitole moderne sont dus à Michel-Ange.

On arrive par une belle et douce rampe à une grande place carrée dont le palais du sénateur fait le fond, à droite et à gauche deux élégants monuments, dont le sommet est orné d'antiques statues, sont devenus

les palais de l'art. Au milieu la belle statue équestre de Marc-Aurèle fait l'admiration des amateurs: ce bronze est vivant; des trophées en marbre, des statues, des bornes milliaires ornent la balustrade du côté de la ville.

Le palais du sénateur, — dignité qui équivalait à celle de maire en France, — est surmonté d'une espèce de clocher carré du haut duquel on a une vue splendide sur le Forum, la campagne romaine est sur la ville de Rome entière. La croix est placée sur son sommet.

Dans le palais de droite appelé des conservateurs, les cours, les escaliers, les salles du premier étage sont remplis de statues, de bas-reliefs trouvés sous les débris de l'antique Rome. Un musée étrusque des plus intéressants occupe une de ces salles: on y admire des vases de terres cuites, des bronzes et d'autres antiquités venant de l'Etrurie et du Latium. Le savant y peut faire de curieuses études.

La partie la plus importante de ce palais est la galerie des tableaux: on y trouve des chefs-d'œuvre du Guide, de Carrache, du Dominiquin, du Guerchin, du Poussin et de tant d'autres qu'il serait long de nommer. Quand j'aurai cité le saint Jérôme du Guide, la sainte famille du Carrache, la sainte Pétronille du Guerchin et surtout sa Sybille, à moins de faire un catalogue, il ne me restera rien à mentionner. N'oublions pas cependant la fameuse louve de bronze allaitant Romulus et Remus et qu'on croit antérieure à l'ère chrétienne.

Le palais de gauche nous offre plus d'in-

et deux blessés. — Il sait qu'on a voulu découvrir dans cette dépêche la preuve d'un complot préparé d'avance par les conservateurs contre les libéraux, mais il est facile de se convaincre de l'injustice de ces soupçons.

De-Abbondio, Francesco, de Balerna. Ce témoin, quoique radical, a la franchise et la loyauté de reconnaître que le malheureux tir libéral de Stabio a été décidé et organisé par une assemblée de patriotes (?) convoquée à la hâte dans la salle du tribunal de Mendrisio le samedi 21 octobre 1876, et que le colonel Mola, qui dans sa déposition a formellement nié y avoir participé, était présent à cette réunion et très probablement la présidait. Le témoin déclare s'être trouvé par hasard à l'assemblée du 21 octobre, en se rendant pour affaires à la chancellerie du tribunal de Mendrisio. Du reste, il blâma la résolution prise, la trouvant inopportune parce que le prononcement fait par les libéraux six jours auparavant à Locarno, avait excessivement agité les esprits, de sorte que le témoin prévoyait la possibilité d'un conflit entre les citoyens appartenant aux deux opinions politiques. Le témoin ajoute qu'il manifesta à des personnes présentes l'intention de faire une proposition tendant à renvoyer le tir à un moment moins critique; mais qu'on lui conseilla de garder le silence, parce qu'autrement on l'aurait pris pour un ultramontain.

Uboldi, Pietro, de Balerna, confirme la déposition de M. l'avocat De-Abbondio en disant que celui-ci lui a raconté les faits ci-dessus exactement dans le même sens que la déposition faite aujourd'hui.

Ogliati, Elisabetta, de Maroggia. Dans la matinée du 22 octobre elle était venue de son village à Stabio pour rendre visite à sa sœur qui demeurait chez le prêtre don Gaetano Perucchi. Vers midi, pendant qu'on dinait paisiblement, un coup d'arme à feu et des cris d'alarme vinrent jeter l'effroi et le trouble dans la maison. Désirant connaître ce qui était arrivé, elle surmonta sa frayeur et descendit sur la place voisine dite la Solza où elle put voir le nommé Vanini qui, un revolver à la main, criait de toute sa force : « Courez, courez, libéraux, un des nôtres a été tué par les ultramontains ! » Un peu loin elle aperçut le colonel Mola qui, par gestes et par signes, le pria de ne pas faire tant de bruit. Mais de tous les côtés débouchaient des tireurs munis de verterlis; elle en eut peur et crut prudent de se retirer dans la maison Perucchi dont elle ferma les portes et les fenêtres. Aussitôt après son entrée, une décharge terrible de fusils, qui semblait dirigée contre l'établissement Ginella, retentit à ses oreilles; la fusillade dura une demi-heure. Quand elle eut cessé, quatre ou cinq personnes, parmi lesquelles elle remarqua le prévenu Bernasconi, la forcèrent d'ouvrir la porte de la maison, menaçant, sur son refus, de l'enfoncer. Ils demandèrent du vin, en parlant avec arrogance, elle obéit immédiatement à leurs ordres; aux explications qu'elle leur demanda sur cette manière de faire, ils répondirent qu'ils n'en voulaient pas à elle, car les femmes ne votent point, mais à la préaille et à tous les ultramontains qui avaient contribué à mettre en minorité l'ancienne majorité radicale du Grand Conseil.

Comelli, Battista, de Monte. La veille du 22 octobre, il remarqua à Mendrisio plus de monde qu'à l'ordinaire et il sut ensuite qu'on avait tenu une réunion radicale dans la salle du tribunal. Il ajoute que deux ou trois individus, dont il décline les noms, se tournèrent vers lui en disant : « Canaille d'ultramontain, demain ton sang souillera les rues de Stabio ! »

Ortelli, Eugenio, de Monte. Sa déposition concorde parfaitement avec celle que nous venons d'exposer.

Solca, Melchiorre, de Coldrerio. Il raconte que le 24 juin 1877 il se rencontra dans un wagon du chemin de fer avec le prévenu Bernasconi, lequel, sans aucun motif, le menaça puis le frappa avec un bâton en disant : « Encore quelques jours et puis je ferai de toi une cible pour mon verterli, comme j'ai déjà fait du forgeron Giordetti !... »

Verdaro, Agostino, et **Pessina, Emilio**, de Balerna, déclarent avoir été présents à la discussion intervenue entre Bernasconi et Solca, et ils confirment pleinement le récit de ce dernier.

La suite du procès est renvoyée au mardi 30 courant. S. P.

saire. C'est à pareille date que naissait, il y a quatorze siècles, le fondateur des ordres monastiques de l'Occident, saint Benoît.

Saint Benoît naquit en l'an 480 à Nursia, aujourd'hui Norcia, petite ville de l'Italie centrale. Ses pieux parents l'envoyèrent dès son jeune âge à Rome, pour qu'il pût s'y vouer à l'étude des sciences. Rome était encore la capitale de l'empire romain et le siège de la civilisation antique avec ses vices et ses dangers. Benoît prit bientôt en dégoût la sensualité des mœurs de la grande cité et les habitudes criminelles de ses jeunes condisciples. N'ayant encore que 14 ans, il s'enfuit de Rome et se retira dans la solitude des monts Sabins. Il y vécut trois ans, au fond d'une caverne, dans la prière et la mortification, ne recevant d'autre visite que celle d'un ermite, nommé Romain, qui lui portait chaque jour un morceau de pain pour sa nourriture.

Au bout de ces trois années d'absolu isolement, la retraite de saint Benoît fut découverte. Aussitôt des disciples se joignirent à lui et peu à peu on vit s'élever à Subiaco douze monastères, ayant chacun douze moines, dont saint Benoît était le supérieur.

La jalousie d'hommes pervers finit par chasser l'illustre solitaire de Subiaco. Il se dirigea vers le Sud sur le mont Cassin, où se trouve aujourd'hui le célèbre monastère connu du monde entier. C'est ici seulement que saint Benoît écrivit les règles de son Ordre, c'est du mont Cassin qu'il envoya ses disciples dans tous les pays, pour propager son Ordre, et c'est là qu'il mourut, en l'an 543, à l'âge de 63 ans. Le jour de sa mort, il se fit transporter à l'église du monastère, y reçut la sainte communion et rendit son âme devant le Très-Saint Sacrement.

Son œuvre ne périt pas avec lui. L'Ordre de saint Benoît se répandit bientôt, avec une prodigieuse rapidité, dans toutes les contrées de l'Europe. L'invasion des Barbares avait à cette époque dévasté un grand nombre de pays. La civilisation semblait perdue; la désolation était partout. C'est alors que paraissent, comme des envoyés de Dieu, les disciples du grand solitaire de Subiaco; ils vont défricher les terres ravagées, les solitudes incultes; ils sauvent du désastre universel les arts et les sciences. Leur action civilisatrice se fait sentir d'abord en Italie, en France et en Espagne. Bientôt ils pénètrent en Angleterre et de là ils apportent la lumière de l'Evangile aux peuplades païennes de l'Allemagne, aux peuples barbares du Nord et de l'Est de l'Europe.

Les adversaires de l'Eglise catholique conviennent eux-mêmes que l'Europe doit sa civilisation, sa culture, son bien-être, en grande partie, à saint Benoît et à son Ordre.

Aux plus beaux temps de son développement, l'Ordre des Bénédictins comptait plus de 60,000 couvents avec des écoles et des missions. Il a donné à l'Eglise 28 papes, plus de 200 cardinaux, 1600 archevêques, 4000 évêques et une foule pour ainsi dire innombrable de saints.

Il est dès lors équitable que tout le peuple chrétien prenne part au jubilé des fils de saint Benoît. En Suisse, la fête anniversaire sera célébrée avec pompe par les Bénédictins d'Engelberg, de Sarnen et des paroisses soleuroises où résident les anciens couvents de Mariastein.

Mais c'est surtout à Einsiedeln que le monastère et les habitants ont des motifs particuliers de fêter le quatorzième centenaire de la naissance de saint Benoît. Parmi les rares écrits que saint Meinrad, l'illustre ermite, emporta dans les sombres forêts de la solitude d'Einsiedeln, figurait aussi la Règle de saint Benoît. Ce manuscrit d'un format exigü mais d'un contenu riche a été le fondement de tout le bien qu'ont opéré les successeurs de saint Meinrad à Einsiedeln depuis mille ans. C'est dans ce petit livre que les uns ont puisé le courage de frayer à travers les forêts, avec la hache et la pioche, un terrain habitable, et que d'autres ont acquis la patience de fixer sur le parchemin les trésors scientifiques des temps antiques. Si tant de cœurs chrétiens se sont sentis soulagés et édifiés par les splendeurs du culte dans l'église abbatiale des moines d'Einsiedeln, ils sont redevables de ce bonheur à cette parole de la règle bénédictine : « Le service de Dieu va avant tout autre. » Comme aussi, lorsque des centaines de familles chrétiennes confient leurs enfants aux Pères d'Einsiedeln, c'est parce qu'elles savent que les Bénédictins les élèvent dans l'esprit avec lequel leur fondateur instruisait saint Maure et saint Placide.

Léon XIII, la solennité embrassera trois jours, les 4, 5 et 6 avril. Sa Sainteté accorde une indulgence plénière à tous les fidèles qui prendront part à la fête et prieront à l'intention du Saint-Père dans une Eglise de Bénédictins ou dans toute autre Eglise où sera célébré un culte pendant ces trois jours en l'honneur de Saint-Benoît.

Cette disposition, ainsi que les privilèges extraordinaires accordés par Léon XIII à l'occasion de la fête jubilaire, indique clairement le désir qu'a Sa Sainteté de voir tous les catholiques fidèles prendre part aux solennités du Triduum. Ce vœu ressort encore des lignes suivantes que nous lisons en tête du décret qui concède une indulgence plénière :

« Nous éprouvons la plus vive satisfaction en apprenant qu'on se dispose à rappeler au souvenir du peuple fidèle les faits glorieux accomplis par saint Benoît, à retracer les mérites de ce grand saint, pour le plus grand bien des âmes et leur avancement dans la vertu. Notre cœur est rempli de joie et Nous prêtons avec empressement Notre appui, quand il s'agit d'offrir à l'imitation du peuple chrétien ces magnanimes héros du catholicisme, types et emblèmes de la vraie perfection, source d'innombrables bienfaits qui se sont répandus sur l'Eglise catholique, sur l'humanité tout entière. »

Voici comment se célébreront à l'église des Bénédictins d'Einsiedeln les fêtes du quatorzième centenaire :

1. Le Triduum commencera aux vêpres, le samedi 3 avril; la solennité sera inaugurée par la sonnerie des cloches pendant un quart d'heure et par des détonations de mortiers.

2. Dimanche, lundi et mardi (4, 5 et 6 avril), des messes seront dites dès 4 1/2 heures à 6 1/2 heures du matin à l'autel de Saint-Benoît. Ensuite sera célébré un office solennel suivi d'un sermon comme aux jours des fêtes chômées. L'après-midi, chant des complies à 5 heures du soir, dès samedi. Puis, à 6 1/2 heures, second sermon, prières et chants de tout le peuple devant le Saint-Sacrement exposé.

3. Mardi soir, après le sermon, procession avec le Très-Saint Sacrement. *Te Deum* devant l'autel de Saint-Benoît. Ensuite la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement sera donnée du maître-autel aux fidèles. Clôture de la solennité.

Les Révérends Membres du Clergé sont encore particulièrement avertis que dans chaque église on peut célébrer le Triduum en l'honneur de saint Benoît et gagner les indulgences qui y sont attachées.

La commune de St Gall a refusé à un ressortissant thurgovien l'autorisation d'établissement, attendu que le dit, quoique en possession de ses droits, était assisté d'une façon régulière par sa commune. Les tribunaux saint-gallois ont cassé cette décision et le gouvernement a repoussé le recours communal, attendu que l'assistance n'est pas un cas de refus d'établissement. L'article 45 ne mentionne en effet pas cette réserve au droit d'établissement.

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — Dans la nuit du 28 au 29 mars le tocsin a donné à Zurich l'alarme d'un incendie. A Leimbach, une grande grange avec toutes les provisions, huit vaches, un veau et deux chevaux ont été la proie des flammes. On suppose que le sinistre est dû à la fermentation des foin.

Lucerne. — La Confédération a porté plainte contre le comité de la société des carabiniers d'Oberkirch, pour avoir falsifié les tables de tir, en vue du subsidie fédéral.

— Le scandaleux procès Hallauer-Peyer qui fait tant parler de lui, il y a quelques années, a eu pour solution la mise en faillite de l'ancien conseiller d'Etat Hallauer. La série de procès engagée par ce dernier n'a pas coûté, en frais, moins de 44,000 fr.

Uri. — Jusqu'au 23 mars, la souscription pour la décoration artistique de la chapelle de Tell, sur le lac des Quatre-Cantons, avait produit la somme de 22,680 fr.

Glaris. — Un malheur est arrivé dernièrement dans les carrières d'ardoises de Plattenberg. Un ouvrier, en faction pour prévenir ses camarades de la chute des avalanches, fréquentes à cette saison, avait donné le signal à chacun de se mettre à l'abri. L'avalanche roule avec un épouvantable fracas et se précipite dans le fond de la vallée. Le danger était passé, les ouvriers retournent à leurs travaux, lorsqu'une énorme

Pierre, détachée par la fonte des neiges et le passage de l'avalanche, vient frapper et tuer du coup la sentinelle, dont le signal venait, sans doute, de sauver la vie à plus d'un camarade. Ce malheureux, généralement aimé, n'était âgé que de 40 ans, et il laisse une veuve avec six petits enfants, dont il était l'unique soutien.

Grisons. — Le *Bundln. Tagblatt* déclare que la nouvelle donnée par la *Zürcher Post*, d'un accident arrivé à une voiture postale entre Lenk et Wiesen, est un rosbœuf canard, attendu qu'aucune poste ne circule sur cette route.

Bâle-Ville. — Les travaux du pont inférieur sur le Rhin avançaient visiblement. On a commenté à enfoncer les pilots au milieu du fleuve.

— Une femme, portant sur sa tête une corbeille de œufs, s'est heurtée l'autre jour à la tente d'un magasin d'où il est résulté une vaste omelette. Mais le règlement de police spécifiant que les tentes, sur la voie publique, ne doivent pas être à moins de 7 1/2 pieds de hauteur, et la tente qui a causé l'accident ne remplissant pas exactement cette condition, c'est le propriétaire du magasin qui doit payer le dommage.

Vaud. — La Faculté de médecine de l'Université de Berlin a conféré à M. Barnier, de Lausanne, le diplôme de docteur en médecine *summa cum laude*, distinction très flatteuse et qui ne s'accorde que rarement.

— Mercredi, vers les huit heures, à la Grotte, près Yverdon, un jeune homme, nommé G., ouvrier carrier de son état, a été brûlé dans son lit, dans les horribles circonstances suivantes : Une allumette ou quelque étincelle est, paraît-il, tombée dans un sac de poudre à mine qui se trouvait dans la chambre où G. dormait. L'explosion n'a pas tardé. Le feu qui s'était communiqué aux meubles a pu être éteint. Quant au malheureux G., complètement brûlé, il a succombé au bout de quelques instants.

CANTON DE FRIBOURG

Le *Journal de Fribourg* travaille sur le vieux. Chacun sait cela; mais il est des circonstances où il abuse des droits de ce métier.

Par exemple, il y a juste aujourd'hui huit jours que tous les journaux ont publié l'entrefilet suivant :

Le *Patriote d'Angers* annonce qu'un grave incident vient de se produire à la cathédrale d'Angers, où le R. P. Forbes, de la Compagnie de Jésus, prêchait la station du carême.

Au moment où, après son discours de la veille, particulièrement agressif contre la société moderne et le gouvernement actuel, le R. P. Forbes allait descendre de la chaire, M. le curé de la cathédrale s'est levé et a prononcé ces mots :

« Jusqu'à présent je me suis contenu, mais je ne puis m'empêcher aujourd'hui de protester contre le caractère que le prédicateur a donné à ses sermons; je ne peux en accepter ni l'esprit, ni l'intention, et je vous prie de réserver vos libéralités pour la quête que je ferai moi-même pour la chapelle du cimetière. »

Cette déclaration a produit à Angers la plus vive sensation.

Ce qui pouvait être une nouvelle il y a huit jours, a paru enfin ce matin dans le *Journal de Fribourg*. Mais dans l'intervalle les autres journaux d'Angers ont protesté contre ce récit mensonger; le curé de la cathédrale d'Angers a écrit au *Patriote* une lettre qui contenait les plus grands éloges de la doctrine et des prédications du P. Forbes, et niait qu'aucun dissentiment quelconque ait existé entre lui et le Père Jésuite.

Tout cela est connu. Les rectifications ont été reproduites partout, même dans le *Journal de Genève*.

Espérons que d'ici à quinze jours, ou trois semaines au plus tard, elles parviendront à la connaissance du *Journal de Fribourg*, ce journal dont la bonne foi ne lui permettrait pas de laisser son public sous l'impression d'une imposture.

Une lettre de M. le pasteur Galley au *Chroniqueur* confirme pleinement le récit de ce journal et les renseignements de notre correspondant au sujet des outrages débités dans le cimetière de la Tour contre nos croyances et nos pratiques religieuses, par ce pasteur, grand apôtre de la tolérance.

La Société de chant et l'Union chorale de Fribourg donneront jeudi prochain 1^{er} avril, un grand concert au théâtre.

L'assiduité avec laquelle ces deux Sociétés travaillent déjà depuis longtemps à l'étude d'une magnifique cantate de Max Bruch, *La légende de Frithjof*, ainsi que le concours

CONFÉDÉRATION

Le Jubilé de saint Benoît

L'année 1880 marque un grand anniver-

PROGRAMME DE LA FÊTE.

La fête de Saint Benoît tombe, cette année, sur le 6 avril. Par un décret particulier de

de M^{me} M. et T. et de l'orchestre de Berne, nous font espérer une jouissance musicale de premier ordre.

Nos deux Sociétés de chant se sont imposées pour la circonstance de véritables sacrifices pécuniaires; elles font de louables efforts pour conserver à Fribourg une place honorable parmi les autres villes de la Suisse au point de vue musical; aussi nous leur souhaitons pour jeudi, salle comble et succès complet.

Quelques journaux ont annoncé dans leurs colonnes que M. Joseph Philipona à Châtel St-Denis, récemment nommé greffier du tribunal de l'arrondissement de la Veveyse, revêtait, en outre, les fonctions de substitut du contrôleur des hypothèques et exerçait la procure.

Cette allégation est sans fondement. Le conseil d'Etat, en appelant M. Joseph Philipona au poste de greffier du tribunal, s'est assuré de sa détermination formelle de renoncer aux fonctions de substitut du contrôleur des hypothèques et de procureur. Il a, de plus, considéré ce fonctionnaire comme professeur démissionnaire de l'école secondaire de la Veveyse, attendu qu'il a quitté l'enseignement depuis une année environ. M. Philipona ne revêt actuellement que les fonctions de greffier du tribunal.

(Communiqué)

Le tribunal de la Broye a condamné, mardi dernier, le nommé L..., meunier, à 42 jours de prison, aux frais de procédure, de jugement et d'exécution, et à 500 fr. d'indemnité en faveur de la partie civile, pour coups de couteau donnés à un ouvrier français résidant à Estavayer.

On mande d'Estavayer au Journal de Fribourg que le Grand-Fischer a pu, après d'actifs et intelligents travaux et de nouveaux efforts tentés par le Hallwyl, être retiré de la vase où il était échoué dans le port de cette ville et remis à flot. Les avaries, dit-on, sont de peu de gravité.

Le bazar est fixé aux 7 et 8 avril: le 7, aura lieu l'exposition qui sera ouverte dès 2 heures de l'après midi jusqu'au soir. Il y aura déjà un buffet dont le produit sera affecté à l'œuvre du bazar. On engage donc le public à venir nombreux dès ce jour-là.

La vente à l'enchère aura lieu le jeudi 8, dès 9 heures du matin jusqu'à midi, et sera reprise à 2 heures, moment où on servira le café, avec l'accompagnement ordinaire. Le buffet fonctionnera toute la journée.

Le Comité du bazar se recommande chaleureusement à la charité du public fribourgeois, afin que chacun apporte son tribut à cette œuvre de bienfaisance, et contribue ainsi à sa réussite. Il espère donc que les dons seront abondants, les visiteurs nombreux, et que surtout les acheteurs se piqueront de zèle et d'ardeur pour le grand jour de la vente.

On sait que cette œuvre est d'autant plus digne de sympathie que son but est de visiter les pauvres à domicile. Les suivant de près, on connaît mieux leurs besoins réels, on est plus à même de les soulager, la voix de la charité sera donc encore entendue cette fois-ci, comme elle l'a été si souvent à Fribourg.

La taxe des objets devant se faire d'avance, on est prié d'envoyer les dons d'ici au 5 avril, au N° 62, Grand-Rue.

Le Comité prévient tous les donateurs qu'on taxe les objets bien au dessous de leur valeur; cette manière d'agir donne à la mise beaucoup plus d'animation.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 27 mars.

Il a été beaucoup question, cette semaine, de Pilate et de Barrabas, même en dehors des offices religieux. La presse elle-même s'occupe de ces deux personnages qui ne sont pas morts après Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ont toujours vécu, depuis dix-huit siècles, au milieu des persécutions contre l'Eglise catholique, et qui, encore aujourd'hui, sont plus vivants que jamais dans les ministres protestants et franc-maçons de la République française. Tant il est vrai que l'histoire se répète et que l'expérience ne sert pas plus aux nations et aux gouvernements qu'aux individus, pour leur faire éviter les mêmes fautes!

M. Saint-Genest, auquel la liberté catholique et les œuvres charitables doivent la plus grande reconnaissance, publie aussi

dans le Figaro un très remarquable article pour signaler le rapprochement entre la persécution dirigée par nos ministres et députés républicains contre les congrégations et les principales scènes de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce rapprochement ne pouvait-il pas, pendant toute cette Semaine Sainte, frapper tous les esprits?

Les voleurs, les incendiaires, les assassins de la Commune sont amnistiés, rendus à la jouissance de tous les droits civils et politiques... et des citoyens contre lesquels aucun grief n'a pu être articulé, qui ne sont coupables que d'être liés par des vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, qui sont l'honneur de la science, de la littérature, de l'éloquence, voilà les citoyens rejetés du droit commun, privés de prier en commun, d'enseigner, malgré les constitutions même républicaines, malgré le vote d'un Sénat républicain.

Peut-on pousser à de plus révoltants excès le cynisme de l'apostasie des principes de liberté!

Dans notre pays de loyauté et de bon sens, il se fera, avant peu de temps, une réaction irrésistible contre ces odieux abus de la force impie et anti-sociale.

L'esprit d'un gouvernement, d'un ministre se trahit même dans les actes de peu d'importance, dans les détails qui n'attirent généralement point l'attention du public.

Ainsi nous remarquons que le Journal officiel publie ce matin un décret du président de la République contresigné par M. Tirard, rapportant le décret de 1860 en vertu duquel les foires établies à une date fixe étaient remises au lendemain lorsque la date coïncidait avec un dimanche et on jour de fête.

Cette abrogation faite en faveur d'un département passera inaperçue, elle n'en dénote pas moins la détestable passion anti-religieuse qui anime nos gouvernants et inspire leurs actes les plus insignifiants.

La plupart des journaux républicains de province ont reçu un compte-rendu identique d'une entrevue que M. de Freycinet aurait eue avec le nonce pontifical. Nous pouvons déclarer que le langage prêt à Mgr Czacki par ce compte-rendu officieux est aussi inexact au fond que dans la forme.

Le nonce s'est tenu sur la plus grande réserve, n'a accepté aucune discussion et n'a, sur aucun point, engagé la manière de voir du Saint-Siège, ce qu'il ne lui appartenait pas de faire, au surplus, surtout dans le sens indiqué par le reporter officieux.

Dans les régions gouvernementales on voudrait trouver moyen d'éviter contre les congrégations tous les actes qui pourraient motiver, de la part de celles-ci, un recours à l'autorité judiciaire. On chercherait à se maintenir soigneusement dans les limites des mesures administratives, justiciables seulement des tribunaux d'exception avec recours au conseil d'Etat et au tribunal des conflits dont on se croit sûr.

Vous savez que les libres-penseurs n'ont jamais cessé de s'indigner contre la Congrégation de l'index à Rome qui se permettait d'interdire aux catholiques la lecture des livres contraires à leur croyance. Le conseil municipal de Paris veut avoir aussi son index toujours au nom de la libre-pensée.

Ce matin, dans un article dont je vous recommande la lecture, le Journal des Débats lance toute ses foudres contre le vote du conseil municipal qui a ordonné au préfet de la Seine de retirer des écoles primaires certains livres dénoncés par un polonais déguisé sous le nom de Sigismond Lacroix.

Les Débats disent :

« Qu'on veuille bien remarquer que, sans exception, tous les auteurs des livres proscriés appartiennent à l'Université, et quelques uns même au personnel des écoles supérieures de Paris. Aussi les radicaux du conseil, ou plutôt les membres les plus radicaux, — il ne saurait y avoir en effet qu'une question de nuances, — ont-ils très logiquement dit que ce n'était pas seulement le poison qui'il fallait écarter, mais bien aussi les empoisonneurs.

« C'est ainsi qu'en 1880 le conseil municipal de Paris comprend l'enseignement de l'histoire et la liberté du professeur. »

Notez que M. Jules Ferry, pour défendre son art 7, s'est servi contre les livres catholiques des mêmes procédés pratiqués par le conseil municipal de Paris contre les livres universitaires; ce même Journal des Débats approuvait M. Ferry, et aujourd'hui encore, tout en défendant la liberté pour l'enseignement de l'histoire, il félicite le conseil municipal d'avoir supprimé les écoles congréganistes... Ces universitaires sont incurables, ils ne veulent toujours la liberté que pour leur secte!

Toutes les bourses de l'étranger sont encore fermées aujourd'hui.

En l'absence de toute nouvelle politico-financière de l'intérieur ou de l'étranger, la haute spéculation, malgré la rareté de ses transactions, conserve ses positions à la hausse, symptôme d'un nouvel élan.

Peu ou point de réalisations sur notre place où l'épargne poursuit lentement, mais sans relâche, son œuvre d'absorption en faveur de nos fonds d'Etat et de nos principales valeurs de crédit.

La Banque hypothécaire va émettre un 3^{me} type d'obligations 4 0/0; elles seront de 1,500 fr. et l'intérêt en sera payé mensuellement à raison de 5 francs par mois.

P.-S. — Les ministres ont tenu conseil ce matin à l'Elysée à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Grévy. Ils se sont occupés de nouveau de la question des congrégations religieuses. Un point particulier préoccupe en ce moment le président du conseil, ministre des affaires étrangères, c'est celui qui semblait devoir présenter le moins de difficultés, puisqu'il s'agit d'appliquer simplement un article de loi précis, l'art. 7 de la loi de 1849 sur le séjour en France des étrangers. M. de Freycinet a été avisé que plusieurs religieux étrangers résidant en France dans les maisons de leur ordre auraient consulté leurs ambassadeurs sur la conduite à suivre en cas d'expulsion.

Il y a lieu de croire que plusieurs puissances pourraient se montrer froissées des mesures arbitraires qui seraient prises, sans motifs personnels, à l'égard de leurs religieux résidant en France; l'Angleterre, en particulier, toujours jalouse des intérêts des citoyens anglais et très large d'ailleurs elle-même dans son hospitalité.

Nous ne serions pas surpris, d'après les renseignements qui nous sont donnés, que des modifications sérieuses fussent apportées aux résolutions primitives. L'obstacle que nous signalons est assez sérieux pour qu'on en tienne compte.

France. — La ville de Rouen vient de rendre un solennel hommage à un Frère des écoles chrétiennes décédé ces jours derniers.

Un incident des plus touchants a marqué ses funérailles.

La foule était réunie à la maison mortuaire et attendait le char, qui n'arrivait pas. *Vingt hommes se présentèrent alors pour porter le cercueil du bon Frère.* Après une demi-heure d'attente, on céda à leur désir. Six de ces hommes, d'un âge mûr, qui devaient être sans doute parmi les plus anciens élèves du bon Frère, chargèrent le cercueil sur leurs épaules, et furent relayés bientôt par six autres, jusqu'à ce qu'on rencontrât le char, qui parut à la hauteur de la rue du Cordier: « A la bonne heure, disait quelqu'un auprès de nous, le Frère Epimaque porté à l'église sur les épaules du peuple, voilà qui est beau et providentiel! »

Cet incident imprévu, comme toutes les grandes choses, a vivement ému la foule.

Alsace-Lorraine. — Le jour de Pâques, fête de la Résurrection, a été marqué par la résurrection de la presse catholique dans l'Alsace-Lorraine. Depuis la conquête aucun journal défendant nos principes n'avait pu voir le jour, en suite de l'opposition du gouvernement allemand. L'administration s'est enfin relâché de ses rigueurs arbitraires, et nous avons sous les yeux le N° spécimen de l'Union d'Alsace-Lorraine, portant la date du 23 mars, et ce journal paraîtra à Strasbourg régulièrement 6 fois par semaine à partir du 1^{er} avril. La moitié du texte est en français, l'autre moitié en allemand, et beaucoup d'articles sont donnés dans les deux langues. Prix de l'abonnement pour la Suisse, 10 fr. par trimestre.

Voici en quels termes l'Union d'Alsace Lorraine se présente au public:

« Nous prions nos lecteurs de faire bon accueil au numéro spécimen de ce jour et de vouloir bien le répandre parmi les personnes sympathiques à notre œuvre. A partir du 1^{er} avril prochain nous paraîtrons régulièrement 6 fois par semaine. Dans notre prospectus nous disions: « Le but que nous poursuivons est suffisamment connu; « l'Union d'Alsace Lorraine ne sera une « déclaration de guerre pour personne. Elle « s'efforcera de servir la vérité et le droit. « Un sort commun a cimenté l'union de l'Al- « sace et de la Lorraine. Nous défendrons « avec le même dévouement les intérêts de « l'une et de l'autre de ces deux provinces. »

« Ces paroles, nous les répétons aujourd'hui. Le parti conservateur et catholique est le plus nombreux de notre pays: il doit devenir le plus fort. Il est temps qu'il s'or-

ganise, qu'il serre ses rangs, non pour l'attaque, mais pour la défense. L'Union d'Alsace-Lorraine contribuera dans la mesure de ses forces, à atteindre ce grand but. Son ambition est de grouper autour d'elle tous les hommes généreux et dévoués qui ont souci de l'avenir de leur patrie. Elle fait appel à toutes les bonnes volontés; elle compte sur le concours de tous ceux qui ont à cœur la défense de nos intérêts les plus sacrés.

« Il importe que notre pari comprenne le grand rôle que la presse est appelée à jouer de nos jours. Ils faut l'avouer: nos adversaires ont mieux compris que nous. Un parti, qui n'a point d'organe, perd bientôt toute influence, faiblit et meurt. Avec un journal il peut au grand jour développer ses aspirations et ses idées, repousser les attaques dont il est l'objet et indiquer les voies à suivre pour arriver à ses fins. A nos amis donc à nous soutenir, soit en faisant de la propagande en faveur de notre œuvre, soit en nous adressant des communications qui rendront notre feuille la plus intéressante et la mieux informée. »

Allemagne. — On sait que la paix religieuse, basée sur le retrait de la loi sur les examens des jeunes clers, a été ratifiée par les deux Chambres badoises. A cette occasion un orateur libéral, M. Lamey, ancien ministre, a avoué que l'on pouvait parfaitement laisser à l'Eglise le soin d'élever ses clercs, le souci de son honneur et celui de ses membres étant très capable de lui faire ne rien négliger pour la parfaite éducation du futur clergé.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord dit, au sujet d'un discours électorale que lord Hartington a prononcé le 23 :

« D'après les paroles du marquis de Hartington au sujet de la France, on pourrait croire en Angleterre que la politique autrichienne ou allemande poursuit un but hostile à la France.

« Nous croyons nécessaire de constater que le marquis de Hartington commet une erreur dans ses suppositions.

« L'Allemagne, pas plus que l'Autriche-Hongrie, n'ont un intérêt, ni ont la volonté d'agir contre la France; encore moins ont-elles l'intention de gagner l'Angleterre à une semblable politique. Ni l'Autriche, ni l'Allemagne, n'ont des tendances hostiles contre une tierce puissance, contre la France pas plus que contre la Russie. Les deux empires sont liés par l'intérêt commun que chacun d'eux a au maintien de la paix européenne.

« On peut admettre que tous les deux sont prêts à défendre, autant que possible, leur propre paix contre une tierce puissance qui voudrait la troubler. Autant que nous sachions, aucune tentative n'a été faite jusqu'ici d'aucun côté, et aucune intention ne s'est manifestée pour obtenir la participation de l'Angleterre à cette ligue protectrice de la paix. Il n'appartient ni à l'Allemagne ni à l'Autriche de gagner l'Angleterre à ce système. Il n'est pas dans l'intérêt du système de séparer l'Angleterre de la France.

« Les hommes d'Etat dirigeants à Vienne et à Berlin, ont acquis la conviction que les bonnes relations entre l'Angleterre et la France ne sont pas moins profitables à la paix européenne que l'entente de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne. Aussi longtemps que la France et l'Angleterre resteront unies, on admet ici que leur politique sera plus pacifique et plus juste que ne le serait la politique de chacune d'elles, si elles s'éloignaient l'une de l'autre et restaient isolées.

« Pour ces motifs, les cabinets de Vienne et de Berlin considèrent l'entente actuelle entre la France et l'Angleterre comme un gage du maintien de la paix européenne. »

Russie. — Suivant le correspondant spécial du Daily News dans l'Asie centrale, la garnison russe de Tchikistlar est toujours réduite à deux bataillons et quatre sotnias de cavalerie; mais les douze canons qui s'y trouvaient viennent d'être augmentés de douze autres, arrivés il y a quelques jours. C'est là le commencement de l'organisation et de la nouvelle expédition, et les troupes vont arriver successivement avant peu. Le bruit court que l'expédition sera forte de 50,000 hommes de toutes armes.

Les provisions de farine et de fourrages emmagasinées dans le camp sont considérables, et chaque jour il arrive des navires apportant des approvisionnements nouveaux. Les Turcomans-Tekkés n'ont fait aucun mouvement agressif, et les convois pour l'extrême frontière vont et viennent sans être inquiétés.

Le correspondant du journal anglais ajoute que le bruit répandu dernièrement que les Tekkés se sont emparés de Tchikistlar, est évidemment une invention.

